



Revenus fonciers 2009 déduction spécifique

Par **GF94**, le **19/02/2010** à **18:08**

Bonjour, rnJ'ai une question concernant la déduction spécifique pour les Revenus Fonciers concernant le « Borloo-ancien – très social » : le guide « Impôts 2010 » du magazine « Leparticulier » indique Page 112 que la loi « mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » du 25 Mars 2009 a porté de 45% à 60% cette déduction, mais que cette loi ne précise pas si les 60% s'appliquent aux conventions en cours ou seulement sur celles conclues à compter du 28 Mars 2009, et que l'administration publiera une instruction fiscale en début d'année pour faire connaître sa position. rnJe n'arrive pas à trouver cette instruction fiscale et je souhaiterais savoir si, pour les impôts sur les revenus de 2009, et un bail Borloo-ancien antérieur à 2009, la déduction spécifique est ramenée de 45 % à 60 %. rnAvec mes remerciements